

Guide d'information à l'usage du CANDIDAT POUR LES ADMISSIONS POST-BAC En Métropole, Polynésie française et Outre-mer

PORTAIL UNIQUE
www.admission-postbac.fr

The screenshot shows the homepage of the 'Admission Post Bac' portal. At the top, there is a header with the French Republic logo and the text 'MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE' on the left, and 'Admission Post Bac' with the subtitle 'Le portail national de coordination des admissions dans l'enseignement supérieur' on the right. Below the header is a navigation bar with links: 'C'est quoi ?', 'Pour qui ?', 'Quand ?', 'Comment ?', 'Présentation des formations', 'Le guide du candidat', and 'Contact'. The main content area is titled 'Page d'accueil' and features four large interactive tiles: 1. 'C'EST QUOI ?' with the text 'A quoi sert le portail Admission Post Bac...' and an image of a student reading. 2. 'POUR QUI ?' with the text 'Qui est concerné par Admission Post Bac...' and an image of three students. 3. 'QUAND ?' with the text 'À Quel moment se connecter à Admission Post Bac...' and an image of a calendar. 4. 'COMMENT ?' with the text 'Quelles sont les étapes d'Admission Post Bac...' and an image of students at computers. To the right of these tiles is a large box titled 'M'INSCRIRE ou accéder à MON DOSSIER' with a calendar icon showing 'JANVIER 20' and the text 'à partir du 20 janvier'. Below this is a section titled 'Admission Post Bac en 6 étapes' with a numbered sequence from 1 to 6 and the text 'Inscriptions du 20 janvier au 20 mars'. At the bottom of the page, there is a footer with links: 'LIENS UTILES', 'VOTRE ACADÉMIE', 'AIDES FINANCIÈRES', 'Mentions légales', and 'Mise à jour : 10/01/2013'.

CONSEILS !

*Pour vous aider dans le choix de vos études, n'hésitez pas à prendre contact avec un conseiller d'orientation psychologue au **centre d'information et d'orientation**.*

*Les **brochures « Après le BAC »** constituent pour vous une source d'information très utile.*

*Pensez à consulter attentivement les rubriques « **Le guide du candidat** » et « **Présentation des formations** » en ligne sur le site admission-postbac.fr*

Centre d'information et d'orientation de Nouméa

10 rue Georges Baudoux
BP- 98845 Nouméa Cedex
Tél : 27 53 28
Email : cio@ac-noumea.nc

Les antennes du CIO

Collège de Bourail

Tél : 44 23 55
Email : cio.bourail@ac-noumea.nc

Collège de Koné

Tél : 47 37 99
Email : cio.kone@ac-noumea.nc

Lycée de Poindimié

Tél : 42 74 99
Email : cio.poindimie@ac-noumea.nc

Antenne des Iles

Quanono Wé
Tél : 45 05 12
Email : cio.iles@ac-noumea.nc



Les guides « Après le BAC »

Au sommaire, toutes les possibilités d'études après un bac général, technologique ou professionnel dans les différentes régions : formations à l'université, filières sélectives (IUT, STS, CPGE, écoles et instituts spécialisés).

Consultez ou téléchargez ces guides en ligne sur le site :

<http://www.onisep.fr>

VOUS ÊTES CANDIDAT à l'admission en 1^{ère} année d'études supérieures en France

Vous utiliserez un PORTAIL UNIQUE pour vos candidatures POST-BAC

www.admission-postbac.fr

Ce site vous permettra de :

- ⇒ Vous **INFORMER** sur les différentes formations possibles
- ⇒ **LIRE LES RÈGLES DE LA PROCÉDURE** et de vous engager à les respecter. Vous devrez signer électroniquement « **la charte des droits et devoirs des candidats** » en début d'inscription.
- ⇒ **DÉPOSER VOTRE CANDIDATURE** aux formations post-bac que vous aurez choisies.

Ouverture du portail et de son espace **information** le **3 décembre 2012**.

Il vous est fortement conseillé de consulter le portail pour vous familiariser avec le contenu et la procédure.

Vous êtes concerné si

- ⇒ **Vous étiez scolarisé en 2012 en terminale générale, technologique ou professionnelle** d'un établissement public ou privé sous contrat de l'Education Nationale, de l'Agriculture, du CNED, d'un centre de formation d'apprentis, **vous vous identifiez obligatoirement au moyen de votre INE.**
- ⇒ **Vous êtes titulaire d'un baccalauréat d'une session antérieure** et que vous souhaitez changer de parcours de formation ou si vous désirez reprendre des études supérieures (*attention : s'informer sur les conditions d'accès à l'enseignement supérieur*), **la saisie de votre INE est recommandée mais facultative. Si vous ne l'avez pas, vous pouvez cocher « Je n'ai pas d'INE » et vous devrez saisir vous-même les informations qui vous seront demandées.**

LES FORMATIONS

Pour lesquelles l'accès au portail est obligatoire.

- **Les BTS (Brevet de Technicien Supérieur)**
- **Les BTSA (Brevet de Technicien Supérieur Agricole)**
- **Les CPES (Classe Préparatoire aux Etudes Supérieures)**
- **Les CPGE (Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles)**
- **Les DCG (Diplôme de Comptabilité et de Gestion)**
- **Les DEUST (Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques)**
- **Les DMA (Diplôme des Métiers d'Art)**
- **Les DTS (Diplôme de Technicien Supérieur)**
- **Les DUT (Diplôme Universitaire de Technologie)** des IUT (instituts universitaires de technologie)
- **Les Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture**
- **Les Ecoles Supérieures d'Art** dont la liste est disponible via le module "Recherche de formations"
- **Les Formations d'Ingénieurs** dont la liste est disponible via le module "Recherche de formations"
- **Les Ecoles de Commerce** dont la liste est disponible via le module "Recherche de formations"
- **Les Licences** (1^{ère} année en université)
- **Les PACES (Premières Années Commune aux Etudes de Santé)**, 4 filières : médecine, pharmacie, odontologie et sage-femme
- **Les formations paramédicales et sociales** dont la liste est disponible via le module "Recherche de formations"
- **Les MAN (Mise A Niveau Hôtellerie ou en Arts appliqués)**

Tout(e) candidat(e) à une des formations non disponible(s) sur le portail, peut s'adresser au rectorat de l'académie où se trouve la formation à laquelle il souhaiterait s'inscrire, de façon à s'informer sur la procédure à suivre.

QUATRE GRANDES ETAPES de la **procédure d'admission**

PREMIÈRE ÉTAPE



Dépôt des candidatures sur le portail
Du dimanche 20 janvier au mercredi 20 mars *minuit (GMT+1)*

DEUXIÈME ÉTAPE



Constitution et envoi des dossiers* de candidatures
Jusqu'au mardi 2 avril *minuit (GMT+1)*

** Consultation par les candidats, de la réception par les établissements destinataires de leur(s) dossier(s) de candidature du mardi 7 mai au jeudi 9 mai*

TROISIÈME ÉTAPE



Propositions d'admission et réponses des candidats
Entre le jeudi 13 juin 14h00 (GMT+1) et le vendredi 19 juillet 14h00 (GMT+1)

QUATRIÈME ÉTAPE



Inscriptions
Calendrier variable selon les établissements

OU

Inscription à la procédure complémentaire
Sur places vacantes à partir du 28 juin 14h00 (GMT+1)



REPORTEZ-VOUS À « VOTRE AGENDA » EN DERNIÈRE PAGE DU GUIDE.

A PARTIR DE DÉBUT DÉCEMBRE, JE M'INFORME sur les formations, leur contenu, les lieux de formation. Pour cela je peux naviguer sur les différents sites qui me sont proposés.

A PARTIR DU 20 JANVIER 2013

ATTENTION !

Cette étape s'achève le 20 mars, je n'attends pas le dernier jour !

⇒ **Si j'étais scolarisé en Terminale en 2012 : j'ouvre un dossier électronique** au moyen de mon **numéro Identifiant National Elève (INE/BEA)**. Il figure notamment sur le relevé des notes des épreuves anticipées passées en classe de 1^{ère} ou sur le relevé de notes du baccalauréat. Si je ne suis pas reconnu, je me mets en relation avec mon établissement **dès la rentrée en février 2013**.

Je m'identifie **obligatoirement** comme **néo bachelier 2013**, même si je l'ai obtenu à la session 2012. Je suis considéré comme **scolarisé** par APB.

Pour cela je renseigne :
→ **Espace Scolarité - Onglet « baccalauréat »**
→ Cocher « **bac obtenu antérieurement à 1013** »
→ **Rubrique mois et année d'obtention**
→ Indiquer « **décembre 2012** »

ATTENTION : Ne surtout pas vous inscrire sous un profil erroné comme « non scolarisé », « autre »... Vous pourrez certes ouvrir un dossier, mais il ne sera pas « viable » .

⇒ **Si je suis titulaire du baccalauréat d'une session antérieure, j'ouvre un dossier électronique** au moyen de mon numéro Identifiant National Elève (INE/BEA). Si je ne l'ai pas, je coche « je n'ai pas d'INE » et je dois saisir moi-même les informations demandées.

⇒ Lors de ma première connexion au site, **un numéro d'inscription** m'est attribué ; il figurera sur chaque fiche de vœu. Un **code confidentiel** m'est également attribué. **Attention : ils ne s'affichent à l'écran qu'une seule fois !**

!!!Ces deux identifiants sont OBLIGATOIRES pour toute connexion à votre dossier !!!

Je les note et les conserve soigneusement jusqu'à la fin de la procédure.

Ils sont confidentiels. Ne les communiquez à personne.

⇒ **Je communique mon adresse mél** (obligatoire dans la procédure). *Si je n'en possède pas, j'ai la possibilité d'en créer une gratuitement auprès d'un fournisseur d'accès de mon choix.*

⇒ **Je contrôle, saisie, modifie** si nécessaire les informations concernant ma **scolarité**, mon **baccalauréat**, mes **bulletins scolaires** (notes et appréciations).

⇒ **Je sélectionne l'ensemble de mes demandes de formation.**

1 demande = 1 formation dans 1 établissement

Exemple : DUT Informatique à l'IUT xxx
DUT Informatique à l'IUT yyy

Je peux formuler au **maximum 36 candidatures dont 12* maximum par type de formation.**

12 pour CPGE + CPES (dont 6 maxi par voie CPGE), 12 pour DUT, 12 pour STS + DMA, 12 pour 1^{ère} année universitaire (L1 + 1^{ère} année commune aux études de santé (PACES) + DEUST + DU), 12 pour écoles d'ingénieurs (les vœux sont comptabilisés par réseau d'écoles et non par établissement ; par exemple, un élève candidat dans les 5 INSA se voit compter un seul vœu), 12 pour écoles d'Architecture, 12 pour autres formations (DCG, MAN hôtellerie, MANAA, année « O » à l'université pour préparer l'entrée en L1, classes préparant aux concours des professions sociales et paramédicales) dont 3 maxi pour MANAA, 12 pour les écoles nationales d'Art, 12 pour les écoles de Commerce

⇒ **Je classe ces différentes demandes selon mes préférences, en fonction de mon projet professionnel. Je peux modifier l'ordre des vœux jusqu'au 31 mai.**

Au plus tard le 2 avril 2013

Je dois avoir **validé** chacune de mes candidatures.
Je dois avoir **imprimé les fiches de candidatures**.
Je dois avoir **finalisé mes dossiers**.

⇒ **Quand je suis sûr de mes choix, je valide et j'imprime mes différentes fiches de vœux.**
Ces candidatures deviennent **définitives et sont comptabilisées dans le total des candidatures auxquelles j'ai droit.**

⇒ Dès la fin de l'impression de mes fiches de vœux, **je constitue et j'envoie tous mes dossiers**. Ils sont de 2 types :

1/ **« Dossier papier »**. Je m'assure que chacun de mes dossiers papier est **COMPLET**.
Envoi par courrier (attention au délai d'acheminement)

2/ Certaines candidatures ne nécessiteront pas l'envoi d'un dossier papier, elles sont identifiables par la mention **« Dossier électronique »**. **Envoi par le site APB**

ENVOI DES DOSSIERS	Formations Sélectives (BTS, IUT, CPGE, Ecoles...)	Formations Non Sélectives (L1, première année commune aux études de santé (PACES))
QUI ?	Le candidat	Pas d'envoi de dossier papier.
OÙ ?	Aux formations demandées Voir l'adresse qui figure sur la fiche de candidature. (Sauf pour celles qui utilisent un dossier électronique)	Pour les demandes d'avis de poursuite d'études en L1 : les universités utilisent des données numérisées (récupérées depuis votre dossier Admission Post-bac)
QUAND ?	Au plus tard le <u>2 avril 2013</u>	

⇒ **Je m'assure de la bonne réception de mes dossiers.**
Je consulte la rubrique **« Candidatures »** de mon espace personnel APB **au plus tard entre le 7 et le 9 mai 2013**. Les établissements de formation n'envoient pas d'accusé de réception.

⇒ **Je consulte régulièrement ma boîte mél.**

Jusqu'au 31 mai 2013 minuit (GMT+1) dernier délai

Je peux **modifier l'ordre de classement** de ma liste de candidatures.
Je **classe** mes vœux **par ordre de préférence**.

Si je ne classe pas une formation, elle ne pourra jamais m'être proposée.

Même si je ne formule **qu'un seul vœu**, je dois le classer.

! Pour les CPGE, si je demande l'internat, je peux classer 2 vœux pour la même formation, l'un avec internat, l'autre sans l'internat. Si je formule 12 candidatures, je peux alors classer jusqu'à 24 vœux CPGE au total.

3^{ème} ETAPE

PROPOSITIONS D'ADMISSION ET RÉPONSES DES CANDIDATS

Les propositions d'admission concernent les candidatures pour toutes les formations.

A partir du 13 juin, 3 phases de propositions d'admission vont se succéder :

- ⇒ **Phase 1** – du **13 juin 14h00 (GMT+1)** au **18 juin 14h00 (GMT+1)**
- ⇒ **Phase 2** – du **27 juin 14h00 (GMT+1)** au **2 juillet 14h00 (GMT+1)**
- ⇒ **Phase 3** – du **14 juillet 14h00 (GMT+1)** au **19 juillet 14h00 (GMT+1)**

!!! ATTENTION !!!

Tant que je n'ai pas répondu « OUI définitif » à une proposition, je **DOIS me connecter et DONNER UNE REPONSE** sur mon dossier électronique à **TOUTES LES PHASES** de proposition.

Si je ne réponds pas dans les délais, tous mes vœux sont annulés.

Au cours de chacune de ces 3 phases, il vous sera demandé de répondre à la proposition qui vous sera faite. Vous disposerez **d'un délai de 72 heures** pour répondre. Si je donne la même réponse à une formation sur une phase suivante, je confirme et valide de nouveau ma réponse.

4 réponses sont possibles :

- ⇒ **« Oui définitif »** – j'accepte cette proposition, et aucune autre proposition ne me sera faite.
- ⇒ **« Oui, mais »** – j'accepte pour l'instant, mais je maintiens ma candidature pour des vœux mieux placés ; je participe alors aux phases suivantes. Si une nouvelle formation m'est proposée ultérieurement, je perdrai automatiquement mes droits sur la proposition actuelle et sur les formations moins bien placées dans ma liste.
- ⇒ **« Non, mais »** – je refuse la proposition, mais je maintiens ma candidature pour des vœux mieux placés. ATTENTION ! Je ne suis pas sûr d'avoir d'autres propositions, et je ne pourrai plus être admis dans la formation que je refuse, ni dans celles placées en dessous dans ma liste.
- ⇒ **« Je renonce à tous mes vœux »** – je ne suis plus candidat pour aucune formation de ma liste de vœux. Attention, cette **renonciation** est **définitive**.

⇒ Après avoir répondu « **OUI définitif** » à la proposition d'admission qui m'est faite sur mon dossier électronique, **je dois suivre les instructions pour effectuer mon inscription administrative** (dates spécifiques, dossiers d'inscription...) Je consulte les informations laissées par l'établissement ou je le contacte.

!!! ATTENTION !!!

Je respecte IMPERATIVEMENT les **DATES LIMITES**

Pour toute interrogation ou difficulté, je contacte l'établissement.

⇒ **Si je n'ai eu aucune proposition d'admission**, je peux m'inscrire, à partir de mon dossier électronique, à la « procédure complémentaire ». Je pourrai alors postuler sur des places vacantes.

PROCEDURE COMPLEMENTAIRE

sur places vacantes **à compter du 28 juin 14h00 (GMT+1)**

J'ai oublié de me porter
candidat avant le 20 mars

OU

Je n'ai eu aucune proposition
d'admission sur mes candidatures.

**Je peux être candidat sur des formations
dans lesquelles il reste des places.**

La procédure est entièrement électronique et se déroule à partir du 28 juin, jusqu'à la rentrée scolaire ou universitaire :

⇒ Je m'inscris sur internet, remplis un dossier de candidature et formule des vœux pour les formations qui offrent des places.

⇒ Je consulte ensuite mon dossier électronique pour savoir si une place m'est proposée. **Je réponds dans un délai de 8 jours pour accepter ou ne pas accepter cette place, délai réduit à 1 jour à partir du 1^{er} septembre.**

⇒ Je contacte l'établissement pour procéder à mon inscription administrative, en respectant les dates indiquées.

FICHE D'AIDE A LA SAISIE SUR

www.admission-postbac.fr

Je note ici :

Mon numéro INE (10 chiffres et 1 lettre) : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

(Se trouve sur le relevé de notes des épreuves anticipées ou de notes du Bac)

 **Ce numéro est indispensable pour m'identifier, avec ma date de naissance lors de ma première visite sur admission post-bac, si j'ai obtenu le Bac à la session 2012.**

Mon numéro d'inscription au baccalauréat :

(Sur le relevé des notes des épreuves anticipées ou notes du bac)

Mon adresse mél :

Mon numéro d'inscription du site APB :

Mon code confidentiel :

J'utilise le tableau ci-dessous pour récapituler toutes mes demandes de poursuites d'études.

Rang du vœu	Formation	Spécialité	Etablissement	Régime
1				
2				
3				
...				
...				
...				
...				
...				
...				
...				
...				